



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 81077

### Texte de la question

Mme Élisabeth Guigou attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités la diminution des effectifs des services de l'État en Seine-Saint-Denis. L'application de la loi de finances pour l'année 2006 devrait aboutir à une baisse des effectifs estimée à 150 postes dans l'ensemble du secteur santé social. Cette réduction devrait particulièrement toucher la Seine-Saint-Denis, dont la DDASS devrait perdre douze postes budgétaires. Or, dans ce département en particulier, il est essentiel de faire progresser le niveau sanitaire et social de la population. Un désengagement de l'État dans ce domaine pourrait avoir des conséquences dramatiques, particulièrement au vu de l'urgence sociale révélée par les récents événements. Elle souhaite qu'il lui indique quelles mesures il compte prendre pour permettre à la DDASS de Seine-Saint-Denis d'accomplir sa mission correctement et s'il envisage d'augmenter à nouveau les effectifs de la DDASS.

### Texte de la réponse

Les services déconcentrés de l'administration sanitaire et sociale ont vu leurs missions fortement croître sur la durée ; c'est la marque de leur rôle décisif et irremplaçable dans les politiques menées par le gouvernement notamment en termes de santé, d'autonomie des personnes âgées et handicapées, de cohésion sociale. Ce rôle décisif est celui de chaque agent des services déconcentrés dont l'implication et la disponibilité sont sans conteste. De plus, les services ont été pris dans de multiples recompositions : décentralisation, recentralisation de certaines compétences de santé publique, constitution de nouveaux GIP (maisons départementales des personnes handicapées, groupement régionaux de santé publique), réforme de l'administration territoriale de l'État ; c'est la marque là encore du très large champ d'intervention de l'administration sanitaire et sociale, du nombre d'acteurs du secteur, de la volonté de constituer des guichets uniques pour les usagers (MDPH) ou de fédérer autour de l'État de multiples acteurs (GRSP), éléments qui constituent un progrès dans les modes d'intervention du service public. Enfin, après avoir augmenté ses emplois budgétaires jusqu'à fin 2004 d'environ 1 % par an, la maîtrise de l'emploi public a conduit à fixer en 2005 et 2006 une cible de diminution d'emploi de 1 % en glissement, représentant le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Il n'est toutefois pas possible d'assimiler la suppression d'emplois vacants, liée à la comptabilisation des emplois en effectifs réels, à une baisse des effectifs présents. Dans le cadre ainsi rappelé d'accroissement et de mouvance des missions, les principales actions engagées par l'administration sanitaire et sociale ont été les suivantes pour assurer son meilleur fonctionnement : une revue de l'ensemble des activités des services déconcentrés afin de simplifier ou de supprimer des tâches complexes, devenues obsolètes ou qui sont indues. L'administration sanitaire et sociale souhaite notamment sur ce dernier point ne plus assumer le secrétariat des comités médicaux et commissions de réforme qui reconnaissent pour les agents les trois fonctions publiques l'état de longue maladie ou l'imputabilité des accidents du travail au service ; la meilleure qualification des emplois en termes de recrutement et d'adaptation des compétences aux missions tout au long de la vie professionnelle ; la recherche de marges de progrès interne (ex. : mutualisation de certaines fonctions entre les DRASS et les DDASS, développement des systèmes d'information). Enfin, le Premier ministre vient de décider dans le cadre des audits de modernisation le lancement d'un audit relatif à l'adéquation des missions et des moyens de l'administration

sanitaire et sociale.

### Données clés

**Auteur** : [Mme Élisabeth Guigou](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 81077

**Rubrique** : Politique sociale

**Ministère interrogé** : santé et solidarités

**Ministère attributaire** : santé et solidarités

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 décembre 2005, page 11725

**Réponse publiée le** : 14 novembre 2006, page 11983